

Alors que les confinements ont permis aux géants du commerce en ligne et à leurs marketplaces de voir leur chiffre d'affaires exploser, ces grandes entreprises (dont Amazon, Cdiscount, eBay ou encore Wish) sont accusées de profiter de fraudes massives à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Dans une note publiée ce jeudi 3 décembre, veille de Black Friday, Attac révèle l'ampleur de cette fraude et s'applique à rendre visible ses mécanismes.

Fin 2019, l'Inspection générale des Finances (IGF), tirait la sonnette d'alarme dans un rapport, estimant que 98 % des vendeurs étrangers actifs contrôlés sur les plateformes de e-commerce n'étaient pas immatriculés à la TVA en France et ne reversaient donc pas la taxe due à l'État. En effet, au sein de ces interfaces de vente, acteurs du e-commerce et vendeurs inscrits sur leurs places de marché (notamment ceux basés hors de l'Union européenne) se renvoient la responsabilité à propos de la facturation et de la collecte de cette taxe, qui au final ne sont que marginalement ou pas effectuées.

Les législations censées mettre fin à ces abus peinent aujourd'hui à convaincre de leur efficacité. Surtout, l'ampleur de la fraude n'a pas été précisément évaluée, alors qu'elle implique, au-delà de pertes fiscales évidemment importantes, une forte distorsion de la concurrence : les sociétés ne payant pas la TVA bénéficient d'un avantage de prix de 20 % (au taux normal de TVA) par rapport aux entreprises qui remplissent leurs obligations fiscales. Attac s'est donc penchée sur le sujet, [dans la suite du rapport publié en 2019 sur l'impunité sociale, environnementale, et fiscale, d'Amazon.](#)

../.. suite [site d'Attac](#) et dans le rapport joint

fichiers:



[Télécharger attac-tva-web_.pdf](#) (502.71 Ko)

Public: [Contrôle fiscal](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
